

INVITATION VISA ENTREPRISE 100 % ENGAGÉ AUX CÔTÉS DES SALARIÉS

et Action Logement Services, invitent au programme Visa Entreprise. Ils lui ouvrent par la présente un accès privilégié au service gratuit de cautionnement Visale afin de faciliter sa recherche de logement et de sécuriser son futur propriétaire. Grâce à cette invitation, bénéficiera d'un traitement prioritaire de sa demande de visa.

Attention, cette attestation n'a pas valeur contractuelle et ne saurait remplacer les démarches à effectuer par le demandeur pour bénéficier de Visale.

Comment faire ma demande de Visa



Je crée mon espace locataire sur visale.fr et j'effectue ma demande de Visa.



Je renseigne à l'étape 1, dans le champ dédié, le code Action Logement ci-après : **VE02021** (je respecte le format majuscule + 5 chiffres). Puis je complète toutes les étapes.



Je télécharge :
- la présente invitation dans la rubrique « État Civil »
- l'ensemble des justificatifs requis
Puis je valide ma demande de Visa.



Après traitement de ma demande par Action Logement Services, et sous réserve qu'elle soit complète et conforme, je reçois le visa certifié sur mon espace personnel.



Je remet mon visa certifié à mon bailleur afin qu'il puisse souscrire son contrat de cautionnement sur visale.fr, en se connectant à son espace personnel.

Attention les demandes de Visa par le locataire et de contrat de cautionnement Visale par le bailleur doivent être effectuées avant la signature du bail.

Cette invitation est valable pour une durée ne pouvant excéder un mois à compter de la date indiquée ci-dessous.

Fait à

Le

Action Logement Services

Pour plus d'informations, des conseillers sont à votre disposition au 0970 800 800 et sur visale.fr

Visale est un dispositif créé à l'initiative des Partenaires Sociaux d'Action Logement et institué par la convention quinquennale du 02/12/2014, il est soumis à conditions et octroyé sous réserve l'accord d'Action Logement Services.

Action Logement, représenté par des employeurs et des salariés, gère paritairement la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) en faveur des entreprises et des salariés.

La marque Visale est déposée par l'APAGL pour le compte d'Action Logement. Voir conditions sur le site www.visale.fr.

Action Logement Services - SAS au capital de 20.000.000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz - 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR.